
 DECRET N° 2021/497 DU 31 AOUT 2021
 portant nomination de responsables dans certaines universités d'Etat.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
Vu le décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après dans certaines universités d'Etat:

I- UNIVERSITE DE DSCHANG

**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA PLANIFICATION
 ET DU DEVELOPPEMENT**

Directeur: Monsieur **TANGKA Julius KEWIR**, Maître de Conférences, précédemment en service dans la même université, en remplacement de Monsieur ALI AHMED.

II- UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

DIRECTION DES AFFAIRES ACADEMIQUES ET DE LA COOPERATION

Directeur : Monsieur **HALIDOU MAMOUDOU**, Professeur, précédemment en service dans la même université, en remplacement de Madame NGAH Esther, appelée à d'autres fonctions.

**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA PLANIFICATION
 ET DU DEVELOPPEMENT**

Directeur : Monsieur **OUMAROU Emmanuel**, Inspecteur des Affaires Sociales, en poste.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 31 AOUT 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Raul BIYA

